

## La Taxe d'Apprentissage un complément financier essentiel

Le lycée Jacques Monod est un lycée d'enseignement général et technologique. Parmi nos formations, nous proposons le BTS « Bioanalyses et Contrôles » qui est une des poursuites d'études pour les titulaires du baccalauréat STL Biotechnologies que nous préparons également dans notre établissement. Titulaires du diplôme, nos étudiants peuvent compléter leur formation en Licence Professionnelle ou s'insérer dans la vie active dans les métiers du laboratoire des secteurs de l'agroalimentaire, de la cosmétologie, de la pharmacologie ou du contrôle de l'environnement. Le secteur d'activité de votre entreprise est en adéquation avec les disciplines qui sont au cœur de nos formations, c'est la raison pour laquelle je vous sollicite dans le cadre de cette collecte. Les formations technologiques ont été maintenues dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Elles conservent leurs spécificités et des horaires d'enseignements pratiques importants. Ces formations à caractère scientifique nécessitent le renouvellement des équipements afin de répondre aux besoins de qualifications des entreprises et d'assurer une meilleure insertion professionnelle de nos étudiants.

La réforme de la Taxe d'Apprentissage, nous a très fortement pénalisés. Les diplômes préparés dans notre établissement le sont tous en formation initiale aussi nous sommes seulement habilités à collecter la part de 13 % du produit de la taxe destinées à financer les formations initiales technologiques ou professionnelles. Cette part est baptisée « solde de la taxe d'apprentissage ».

La participation financière des entreprises est essentielle car elle nous donne la possibilité de faire évoluer notre enseignement et de mettre à la disposition de nos élèves et étudiants des équipements toujours plus performants. Nous espérons que vous désignerez à nouveau notre établissement comme bénéficiaire à l'occasion de cette nouvelle campagne.

Les nombreux changements de réglementation et de mode de versement ont entraîné une diminution très important du montant de notre collecte. C'est pourquoi je me permets de vous rappeler que le versement doit être fait directement au lycée soit par chèque, soit par virement. Le coupon de versement que vous trouverez ci-joint, est aussi téléchargeable en pdf modifiable sur notre site internet à la page dont l'adresse figure ci-dessous :

<https://www.lyceejacquesmonod.fr/taxe-dapprentissage/>

Vous trouverez sur ce coupon toutes les informations qui vous seront utiles.

Nous vous remercions pour l'intérêt que votre société montre envers notre établissement et nous espérons pouvoir vous compter parmi nos donateurs en 2022.